

Mise en œuvre progressive au primaire

- La compréhension du service et de son organisation dans le réseau scolaire, particulièrement au primaire, ne peut se faire qu'avec le temps. Il importe de considérer sa **mise en œuvre** comme étant **progressive**.
- Parler de mise en œuvre « progressive » signifie qu'il faut établir **des priorités** et que, en conséquence, le service n'atteindra sa qualité maximale qu'après quelques années. Dans ce cas-ci, il faut envisager environ **trois années**.
- Il faut voir ces trois années comme **un continuum**.

Au **début du continuum**, la priorité pourrait être donnée à l'information et à la formation des personnes responsables de déployer le service dans l'école (animatrices et animateurs, directrices et directeurs d'écoles, autres membres des équipes-écoles, conseils d'établissements). À la **fin du continuum**, la priorité pourrait être donnée aux activités et aux projets à l'intention des élèves.

Ce qui précède ne signifie pas que le service aux élèves serait inexistant pendant un certain temps, mais plutôt qu'il s'accroîtrait en quantité et en qualité au fil de sa mise en œuvre. La logique qui sous-tend cette option est que les élèves ne pourront recevoir une quantité et une qualité de services que si les éducateurs qui les entourent comprennent bien leur rôle et peuvent s'y préparer en conséquence.

- L'organisation du service doit être faite dans le **respect de l'article 6 de la loi sur l'instruction publique** qui accorde à l'élève le **droit au service**.
- La mise en œuvre du service doit être arrimée aux **perspectives nouvelles données à l'ensemble des services complémentaires** (voir le document *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, code 19-7029).
- Pour garantir une **mise en œuvre de qualité**, le Ministère invite les commissions scolaires à en confier la responsabilité à une personne apte à **encadrer efficacement** les animatrices et les animateurs, les directeurs et directrices d'école ainsi que les membres des équipes-écoles.
- Les modèles d'organisation pourront **varier selon les milieux** pour tenir compte des particularités de chacun. En ce qui concerne les interventions auprès des élèves, voici des **exemples d'organisation** qui pourraient s'appliquer **au début du continuum** décrit ci-dessus :
 - effectuer des activités différentes en nombre et en nature selon les écoles;
 - effectuer des activités différentes en nombre et en nature selon les classes ou les cycles;
 - privilégier quelques projets destinés à toute l'école ou à une partie (cycles) au lieu d'effectuer systématiquement des animations dans toutes les classes;
 - offrir deux ou trois projets identiques dans l'ensemble des écoles auxquels s'ajoutent quelques activités propres à chacune des écoles.

Mise en œuvre progressive au primaire

Peu importe les modèles d'organisation, dans l'esprit de la réforme scolaire et du cadre ministériel définissant le service, **certaines pratiques** pourraient s'ajouter à l'action de l'animatrice ou de l'animateur de manière à **augmenter le nombre ou la qualité des apprentissages** à caractère spirituel et communautaire des élèves. Parmi ces pratiques, notons par exemple celles-ci :

- offrir des activités faisant suite à des événements ou des projets vécus à l'école, de façon à en faire ressortir leurs répercussions spirituelles ou communautaires;
- s'entendre avec des enseignantes ou des enseignants pour qu'ils ou elles donnent suite, dans une activité d'enseignement, à des activités animées précédemment par l'animatrice ou l'animateur;
- collaborer à l'organisation ou à l'animation de projets organisés par le personnel enseignant ou professionnel, en y apportant des aspects qui ont trait à la vie spirituelle ou communautaire;
- s'entendre avec des organismes du milieu pour qu'ils offrent des activités par lesquels les élèves poursuivraient des apprentissages commencés avec l'animatrice ou l'animateur;
- mettre à contribution, par exemple, des parents, des membres de la communauté ou des élèves du secondaire pour la prise en charge de certains comités ou pour une collaboration à certains projets.